

## **REUNION DU 22 OCTOBRE 1999**

Convocation du 12 octobre 1999

Affichage du 26 octobre 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 22 octobre, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Claude GUIBERT, Maire.

Etaient présents : MM. FOUQUET, MOUCHOT, TANTY, Adjoints,  
Mmes CHASLES, PICHOT, WATSON,  
MM. BOUTIN, CHEVE, FORTIN, PITHOIS

Absents excusés : Mlle BARTHELEMY (pouvoir à Mme WATSON), M. LE FEBVRIER

Secrétaire de séance : Patrice MOUCHOT

Le compte rendu de la réunion du 16 septembre dernier est adopté à l'unanimité.

Le Maire souhaite informer le conseil, préalablement à l'ordre du jour, que des dépenses de dépannage et de réparation sont à prévoir pour la voiture du C.P.I.

### **MARCHE DE LA STATION**

L'estimation financière de la D.D.A. pour le marché de la station d'épuration prévue pour 1100 équivalents habitants s'élève à 2.700.000 francs. Les trois entreprises retenues par la commission d'appel d'offres ont été reçues ce matin. La société M.S.E. (filiale de la GENERALE DES EAUX), entreprise la moins disante, a obtenu le marché, pour un montant de 2.681.000 francs. Le Maire expose que son premier choix s'était porté sur la société TERNOIS EPURATION, compte tenu de la présentation de leur projet et de la proximité de l'entreprise. Mais leur dossier s'élevait à + 350.000 francs par rapport à la société M.S.E. Les délais seront à priori tenus, et la station devrait être opérationnelle au 15 juin prochain. L'acheminement au chantier se fera par le chemin de la Sente du Vau. La station actuelle sera détruite.

Le Maire souhaite que le Conseil délibère sur le financement de ces travaux. Le montant global des subventions s'élèverait à 70 %, soit environ 1.900.000 francs.

Le Maire rappelle que le diagnostic réalisé par la société QUANTITEC a dévoilé que la canalisation allant de la rue de la Vallée à l'actuelle station est à refaire. Le taux de subvention pour ces travaux supplémentaires sera de 50 %.

La société LOTICIS nous versera, selon l'accord passé, le montant des taxes de raccordement au réseau d'assainissement, soit une somme d'environ 468.000 francs, à laquelle s'ajouteront les intérêts de différé de paiement.

Par ailleurs, une réserve existe sur l'exercice 1998 du budget eau.

Le Maire propose de compléter le montant H.T. des travaux par un emprunt d'environ 250.000 francs. Il ne sera pas nécessaire de réviser le prix de l'eau.

Il conviendra également de faire un emprunt sur deux ans pour le paiement de la T.V.A. (environ 600.000 francs). Cet emprunt sera remboursé en 2002 par le reversement de la

T.V.A.

L'accord de l'AGENCE DE L'EAU sur la subvention interviendra en janvier. La délibération du Conseil doit être adressée pour jeudi prochain. Il convient donc de prendre une décision ce jour.

Le Maire rappelle que la Commission a décidé la construction de la nouvelle station d'épuration, par la société M.S.E., pour un montant de 2.681.000 francs. Si le Conseil n'entérine pas cette décision, la nouvelle station ne se fera pas.

Aucun avis contraire, aucune objection ne sont exprimés. La décision de la commission d'appel d'offres est donc entérinée à l'unanimité.

C. PICHOT demande si l'on ne peut pas essayer d'obtenir une garantie figurant dans le cahier des charges pour le problème des odeurs. Le Maire répond que les odeurs ne sont pas le fait du constructeur de la station seul, mais également de l'état d'entretien, c'est-à-dire de la commune par le biais de l'employé municipal. Néanmoins, le Maire prend bonne note de la demande de Mme PICHOT, et en parlera avec le constructeur.

## **SALLE POLYVALENTE**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il leur avait demandé de réfléchir au problème posé par les locations du samedi soir. Pour l'exercice 1999, le montant des locations s'élève à environ 13.000 francs, y compris le paiement de NICKERSON pour 5.400 francs.

P. MOUCHOT demande quand se terminent les remboursements d'emprunts pour la salle polyvalente. Un emprunt sera remboursé en 2000 (annuité de 17.600 francs) et l'autre en 2002 (annuité de 14.000 francs).

C. PICHOT propose de bloquer les locations du samedi soir jusqu'au mois de juin prochain, et de les reprendre en juillet, afin de démontrer que la commune comprend les personnes qui protestent contre les nuisances de la salle, et fait un effort. Le Maire répond qu'à son avis, les locations faites en hiver posent moins de problèmes, puisqu'il est moins nécessaire d'ouvrir les fenêtres.

J. FORTIN exprime que si l'affaire est portée devant un tribunal, la commune est certaine de perdre, étant donné la situation géographique de la salle polyvalente, et le manque d'insonorisation.

C. PICHOT propose une deuxième solution : vendre la salle polyvalente à NICKERSON et en construire une nouvelle, excentrée. Le Maire répond que cette salle est très appréciée par les associations, du fait de sa situation en plein centre du village.

B. PITHOIS expose que la salle pourrait être louée le soir jusqu'à 22 heures.

F. TANTY exprime qu'effectivement la salle est très mal située quant aux nuisances sonores qu'elle engendre, mais qu'elle est malgré tout un élément déterminant de la vie du village. Par ailleurs, il s'étonne que la salle des fêtes de SAINT PIAT, qui est également située au milieu d'habitations, ne crée pas autant de problèmes.

P. WATSON pense que le manque à gagner, si l'on arrête complètement les locations du samedi soir, ne pèse rien en comparaison des ennuis que cela risque de créer.

A. BOUTIN propose l'insonorisation des fenêtres de Mme PETIT-PIERRE. Le Maire répond que le problème ne serait pas résolu, cette dernière étant susceptible d'ouvrir ses fenêtres.

Le Maire procède au vote : 6 conseillers se prononcent pour la cessation définitive des locations le samedi, 3 se prononcent en faveur d'une fermeture provisoire jusqu'en juin, 1 conseiller s'abstient. Il est donc décidé que les locations sont arrêtées pour le samedi soir, hormis pour les soirées des associations de la commune.

F. TANTY remarque que c'est le non-respect du règlement par les utilisateurs de la salle qui a

abouti à cette situation, puisque des mesures au niveau des horaires de location avaient été prises pour limiter les nuisances sonores.

Le Maire explique que J.C. FOUQUET s'était engagé auprès de l'artisan qui devait faire les travaux d'insonorisation de la salle, reportés à l'an prochain. Si la salle n'est plus louée, les travaux deviennent inutiles.

Par ailleurs, J.C. FOUQUET expose qu'il a demandé des devis pour le remplacement des rideaux de la salle. Les rideaux actuels sont anciens, et ne répondent plus à législation, qui impose dorénavant des stores enrouleurs devant les portes. Il présente trois échantillons de rideaux. Le modèle de rideau occultant est choisi à la majorité des voix.

## **SYNDICATS ET COMMISSIONS**

SIPAC – Commission Services à la Population : Des services de halte-garderie sont demandés pour la petite enfance. Recherche d'animateurs pour les jeunes, ainsi que de moyens de communications, notamment transports. Pour les personnes âgées, foyer résidence. Projet d'une petite ville, avec trajet de promenade, dispensaire, création d'une crèche pour faciliter le contact entre les petits et les personnes âgées.

S.D.A.U. – Commission Développement Economique et Agriculture : les districts seraient remplacés par des communautés d'agglomération. Projet de réserves foncières par les communes pour aider les entreprises locales qui souhaitent s'agrandir. Concernant les entreprises nouvelles, les zones d'activités se multiplient, et présentant des superficies importantes. Les entreprises qui s'y implantent ont de plus grandes exigences. Il a été noté que les entreprises souhaitent rester en Ile-de-France.

SIRMATCOM : Le dernier ramassage des encombrants a eu lieu lundi 18 octobre. Un numéro vert a été mis en place, pour les personnes âgées et les personnes handicapées physiques qui ne peuvent se déplacer à la déchetterie. Le Maire exprime qu'un ramassage tous les six mois serait certainement utile et apprécié. L'enquête effectuée auprès des communes révèle que le lundi est le jour de collecte privilégié. Les containers ECO-POUBELLE peuvent être échangés, si leur taille ne convient pas.

Syndicat du R.P.I. : Lors de la dernière réunion du comité syndical, les modifications statutaires votées antérieurement ont été déclarées nulles et non avenues, puisque SAINT-PIAT possédant plus du quart de la population du syndicat les a refusées.

M. DUBOIS, vice-président actuellement en exercice, et Maire de MEVOISINS, a proposé de revenir sur la décision de la construction d'une école. Un vote aura lieu lors de la réunion du 27 octobre. Lors de sa séance du 15 octobre, le conseil municipal de MEVOISINS a estimé qu'au vu des effectifs actuels, il n'était pas nécessaire de hâter la construction de l'école. Le Maire lit le compte-rendu de réunion paru dans la presse locale, préconisant la centralisation du groupe scolaire sur la commune de SAINT-PIAT, avec construction de nouvelles classes à SAINT-PIAT.

F. TANTY exprime qu'il s'agit là d'une situation quelque peu déconcertante. SAINT PIAT n'a jamais été demandeur à ce titre. F. TANTY rappelle que le principe d'une construction de classes a été voté, mais que jusqu'à présent, aucune étude pour estimation du coût net réel (c'est-à-dire incluant les subventions à percevoir) n'a été réalisée.

P. MOUCHOT expose qu'une " erreur " s'est glissée dans le dernier compte-rendu du comité

syndical, concernant la position du Maire de CHARTAINVILLIERS quant à la future construction.

Par ailleurs, la circulation des transports scolaires a été très perturbée toute cette semaine, pour cause de remplacements d'un chauffeur.

## **QUESTIONS DIVERSES**

La commune doit tenir un bureau de vote, de 12 h à 18 h, le mercredi 27 prochain, pour les élections M.S.A (2ème collège : salariés). Le bureau est constitué du Maire, de J.C. FOUQUET et de P. MOUCHOT. Mme SIMONIN fera office de secrétaire. C.PICHOT accepte de tenir une permanence.

Le repas des anciens a été remplacé par une sortie aux Prairiales, le 26 novembre prochain, à 15 heures : un spectacle de valse viennoises interprété par l'Orchestre et le Corps de Ballet de l'Opéra National de BUCAREST.

La Commission des Travaux se réunira le 19 novembre prochain. Le Maire souhaite que cette Commission s'intitule désormais : Commission des Travaux et des Investissements.

Deux tentes ont été données par le Services des Armées. Accord unanime du Conseil pour en rétrocéder une à la Société de Chasse. Un essai de montage sera fait prochainement.

L'ancienne station pourrait servir de zone de stockage. Le bassin de rétention pour la nouvelle station d'épuration sera situé plus en aval.

B. PITHOIS accepte d'aller chercher 4 tonnes d'enrobé à froid pour la commune.

LOTICIS conseille d'attendre avant de vendre le lot 17 qui permet l'accès au lotissement par l'aire de loisirs. LOTICIS ne vendra pas ce lot dans l'immédiat. Dédommagement de la commune à prévoir. A ce jour, deux terrains sont effectivement vendus, plusieurs sont réservés. L'autorisation de différer les travaux de finition a été donnée pour 18 mois.

Pour les travaux de voirie du Chemin de Berchères jusqu'à la D.906, le calcaire utilisé est jugé trop épais par les agriculteurs, et la surface n'est pas suffisamment bombée pour empêcher la stagnation de flaques d'eau.

Les travaux de voirie rue du Puits sont terminés.

Un règlement de distribution de l'eau est à l'étude. Il sera débattu lors du prochain conseil. Les conseillers recevront un modèle.

L'arrêté préfectoral de l'adhésion de la commune au SYMVANI nous est parvenu.

Une modification budgétaire de + 3.000 francs est adoptée à l'unanimité pour l'achat, la pose et la dépose d'un poteau d'illuminations amovible.

Le contrat de maintenance proposé par la société INDELEC pour le paratonnerre récemment posé est jugé sans intérêt, et n'est donc pas retenu par le conseil.

Un courrier de la Préfecture nous informe que la commune est susceptible d'être retenue au plan de desserte gazière.

Suite au départ de C. MILHORAT, B. PITHOIS est nommé délégué titulaire du Syndicat Electrique. J.J. CHEVE est nommé délégué suppléant.

Le Comité des Fêtes prépare un projet de village médiéval pour la fête de juin de l'an 2000.(costumes, Place du Frou transformée en château fort, animations d'époques...). Une subvention lui sera versée, comme convenu. Le Maire insiste sur l'aide qui devra être apportée à ce projet, par toute la population.

Les conférences " CIVILISATIONS DU MONDE " aux Prairiales ont repris. Un ticket de transport est à retirer à la mairie, par toute personne intéressée.

Le transport par bus des élèves vers CHARTRES pose des problèmes : Pas assez de fréquentation (la ligne risque de ne pas être maintenue l'an prochain), solution plus onéreuse que le train, trajet plus long. Une réunion est prévue le samedi 20 novembre à 17 h 30 avec les parents des enfants scolarisés sur CHARTRES ainsi que les parents des élèves de 3<sup>ème</sup> au collège.

L'avis de la D.D.E. (dans le cadre de l'A.T.G.C.), ainsi que des devis, ont été demandés pour les travaux suivants : stationnement rue de la Mairie, stop rue du Bel-Air, Priorité rue du Puits/rue de l'Egalité, vitesse Chemin de Berchères, caniveaux rue du Marais, trottoirs rue de la Libération, signalisation pour accès au chantier, stop à l'arrivée de la mare.

66 personnes ont participé à la Fête du Sport. Les activités ont été suivies par 113 personnes. Les jeunes ont participé à deux ou trois activités.

Le POS de MAINTENON est en cours de révision, pour l'aménagement de la rue du Moulin. Aucune remarque particulière à formuler.

La commune souscrit depuis plusieurs années un contrat auprès de la C.N.P. concernant les obligations qu'elle a par rapport au personnel communal. Ce contrat n'est désormais plus renouvelé tacitement, mais doit faire l'objet d'une délibération annuelle. Accord unanime du conseil.

Le Conseil autorise le Maire à solliciter toutes subventions pour les travaux et achats réalisés au cours de l'exercice.

## **TOUR DU TAPIS**

P. MOUCHOT : a noté que l'ancienne décharge, en face du terrain de motocross a été nettoyée. Une lame a été passée par le club de motocross lors de leur dernière démonstration publique.

P. WATSON : Des vis tranchantes sont apparentes sur le filet des jeux à grimper. Pose le problème des contrôles périodiques de l'APAVE. Les tranches d'âge pour l'utilisation des jeux n'apparaissent plus sur chaque jeu.

A été informée de la création d'un site INTERNET pour les collectivités. Propose de transmettre les idées éventuelles.

J. FORTIN : Des voitures en stationnement, rue de la Libération, gênent fréquemment la circulation.

C. PICHOT : rappelle la réunion prévue lors du dernier conseil, avec les riverains des rues de la Libération et du Marais. Le Maire rappelle la demande de devis à la D.D.E.

C. PICHOT évoque ensuite la rue du Puits qui nécessite également des trottoirs, plus particulièrement devant chez Mr et Mme GUERET. Cette question repose le problème de l'écoulement des eaux et de la circulation des transports scolaires.

Le tableau de la classe sera refait pendant les prochaines vacances scolaires.

F. TANTY : Réunion à prévoir pour le groupe de travail du bulletin municipal.

J.J. CHEVE : Un lampadaire ne marche pas rue de l'Avenir. Evoque le problème des branchages qui dépassent sur la rue. Un mot sera mis dans la Voix du Frou.